

CONTRIBUTION DES FAMILLES

2026/2027

TARIFS ANNUELS 2026/2027

Classes du Lycée Professionnel

3^{ème} Prépa Métiers et CAP :

Scolarité	1 319 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	28 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 350 €**

Bac Professionnel (voie scolaire) :

Scolarité	1 428 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	28 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 459 €**

Classes Post-Bac

Classes BTS (voie scolaire) :

Scolarité	1 754 €
Cotisation A.P.E.L par famille (1)	28 €
B.D.E Lycée (2)	3 €

**Total :
1 785 €**

En enseignement supérieur, les livres sont commandés par l'établissement. Le coût sera imputé sur la facture.

Restauration cafétéria

Droit d'accès	40 €	100 € (Somme à verser dès la rentrée puis renouvellement selon la fréquentation)
Acompte (en prépaiement)	60 €	

FRAIS ANNEXES PAR ELEVE ou ETUDIANT A VERSER A L'INSCRIPTION ou REINSCRIPTION (3)

✓ Inscription (3)	50 €
✓ Dépôt de Garantie (4)	95 €



*Pour les nouveaux
élèves ou étudiants*

FRAIS FACULTATIFS

Cochez-la(es) case(s) si vous souhaitez y souscrire

- Assurance Individuelle Accident Mutuelle Saint Christophe
En cas de non adhésion, veuillez nous fournir votre attestation
Cette assurance ne couvre pas la Responsabilité Civile

☐ **11.50 €** * Tarif 2026/2027 peut faire l'objet de changements (5)

- Caisse de Solidarité (6)

☐ **20 €** * (ou versement libre)

*(Somme(s) imputée(s) sur la facture annuelle)

Je soussigné(e), nous soussignés, Madame / Monsieur :

Responsable(s) légal/ légaux de l'élève :

Certifie/ Certifions avoir pris connaissance des modalités financières ci-dessus

Date : Signature(s) du/des responsable(s) légal/ légaux :

Précédé(és) de la mention manuscrite « lu et approuvé »



REDUCTIONS ACCORDÉES

- 2 enfants : -10% sur les frais de scolarité du 2^{ème} enfant
- 3 enfants : -20% sur les frais de scolarité du 3^{ème} enfant
- 4 enfants et + : -30% sur les frais de scolarité du 4^{ème} enfant...

MODALITES DE PAIEMENT

- 1. A réception de facture ou chèques déposés d'avance datés du jour
- 2. Par mandat SEPA chaque 5 du mois, de novembre à juin.
Mandat à compléter et à nous remettre accompagné d'un R.I.B (relevé d'identité bancaire)

Tout semestre commencé est dû

- (1) L'Association des **P**arents d'**E**lèves (A.P.E.L.) représente les parents dans les instances de l'établissement. (Cotisation facultative)
- (2) BDE : les fonds sont collectés par l'Institution et gérés par le Bureau des Elèves. (Cotisation facultative)
- (3) Renouvelable chaque année
- (4) Remboursable au départ définitif de l'élève
- (5) L'assurance scolaire est obligatoire. Si votre assurance personnelle inclut l'assurance scolaire, merci de nous remettre l'attestation de votre assureur
- (6) La Caisse de Solidarité prend en charge ponctuellement et partiellement les frais de scolarité des familles en difficulté financière, après étude des dossiers par la commission composée de la Direction et des représentants de l'A.P.E. L.